

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 279'600.- pour la transformation des anciens locaux de l'administration de Gorgier afin d'augmenter la capacité d'accueil parascolaire, et l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2020

## Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du 26 août 2020 des conseillers communaux en charge des dicastères de la jeunesse et des bâtiments,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

## arrête:

Article premier : Un crédit d'engagement de Fr. 279'600.- est accordé au Conseil communal

pour la transformation des anciens locaux de l'administration de Gorgier afin

d'augmenter la capacité d'accueil parascolaire.

Article 2: La dépense, relative à la transformation des anciens locaux de

l'administration de Gorgier, d'un montant de Fr. 279'600.-, sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au

taux de 5%.

Article 3: Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire

supplémentaire pour le compte des investissements 2020, d'un montant de

Fr. 279'600.-, pour réaliser l'investissement ci-dessus.

Article 4: Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au

financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui

deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président, Alain Perret Le secrétaire, Maxime Rognon